

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-242
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
EXERCICE DE
MANDATS LOCAUX

**OBJET : MANDAT
SPECIAL :
DEPLACEMENT A
MARRADI
(ITALIE)**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTION EN DATE
DU : 23 SEP. 2025

Séance du Conseil Municipal du mercredi 17 septembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Christian, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Préscillia GRANIER donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,
Régine SURRE donne pouvoir à Bruno PERLES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel
RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Agnès SOULIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

La Ville de Castelnaudary est jumelée avec la commune de Marradi (Italie).

Dans le cadre de la vie de ce jumelage, des échanges entre les communes sont régulièrement
organisés et ce, par exemple pour les manifestations importantes (fête du cassoulet à
Castelnaudary / fête de la châtaigne à Marradi).

Ces échanges se matérialisent notamment par des visites de délégations d'élus des 2
communes.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 23 SEP. 2025

Bourse
Levraut

ID : 011-211100763-20250917-DB2025242-DE

A titre d'exemple, en 2024, une délégation d'élus de Marradi est venue honorer de sa présence la Fête du Cassoulet, et une délégation chaurienne s'est rendue à Marradi à l'occasion de la Fête de la Châtaigne.

L'année 2025 signera les 35 ans du jumelage entre Marradi et Castelnaudary et les élus de Marradi ont souhaité organiser un événement, dans leur commune, à cette occasion.

Il est donc proposé qu'une délégation d'élus chauriens participe à cet événement et réponde favorablement à l'invitation des élus de Marradi.

Le déplacement aura lieu du 25 au 28 septembre 2025 et participeront, outre Monsieur le Maire :

- Mme Nicole CATHALA,
- Mme Sabine CHABERT
- M. Philippe GREFFIER

Compte tenu de ces éléments, et au regard de l'intérêt manifeste du déplacement pour la Ville de Castelnaudary, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- de mandater les élus précités à effet de participer à une rencontre avec les élus de Marradi (anniversaire des 35 ans du jumelage) dans la cadre du jumelage entre la Ville de Marradi et la Ville de Castelnaudary,
- de prendre en charge les frais occasionnés par ce déplacement (billets d'avion, location d'un véhicule en Italie, restauration, stationnement).

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE de mandater les élus précités à effet de participer à une rencontre avec les élus de Marradi (35 ans du jumelage) dans la cadre du jumelage entre la Ville de Marradi et la Ville de Castelnaudary.

APPROUVE la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement tels que listés ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le : 23 SEP. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 22 SEP. 2025
Par publication le : 23 SEP. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAVRAL

Castelnaudary, le 17 septembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

